

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 17 février 2020

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - CAGB - La City, 4 Rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 4.1, 5.1.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 7.1), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Michel JASSEY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents:

M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance :

Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants: A. LORIGUET, P. DUCHEZEAU

Mandataires: F. TAILLARD, E. MAILLOT

Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2020 inférieures ou égales à 23 000 €

Rapporteur: Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission: Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation »	Montant de l'opération : 46 893 €
Sous réserve de vote du BP 2	2020 et du PPIF 2020-2024

Résumé

Le Grand Besançon poursuit son soutien aux écoles de musique dans le cadre du nouveau schéma d'enseignement musical approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2019. Ce nouveau schéma introduisait, en plus des deux niveaux existants – « école de musique locale » et « école de musique structurante » – un niveau supplémentaire baptisé – « Pôle d'enseignement musical ». Quatorze associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2020. Neuf d'entre elles répondent aux critères des écoles de musique locales et structurantes. Le montant total des subventions proposées, pour 2020, pour ces écoles, est de 46 893 €.

Les écoles de musique associatives ont eu jusqu'au 24 novembre 2019 pour déposer leur demande de soutien dans le cadre du fonds d'aides aux écoles de musique. Quatorze associations ont sollicité une aide pour l'exercice 2020.

I. Éligibilité des écoles de musique

Quatorze associations répondent aux critères d'éligibilité du fonds d'aide aux écoles de musique. Neuf associations remplissent les critères des écoles de musique dites « locales » et « structurantes » et font l'objet du présent rapport.

L'EMICA étant en cours de réflexion pour devenir « pôle d'enseignement musical », il est proposé de reporter la décision à l'assemblée délibérante de juin prochain.

II. Calcul des subventions

Le montant total des subventions proposées dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique locales et structurantes pour 2020 est de 46 893 € € répartis ainsi :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE EN 2020	
ECOLES DE MUSIQUE LOCALES		
ACADEMIE DE MUSIQUE TCHAIKOVSKY	2 269 €	
AUXON MUSIC	2 868 €	
ACCORD PARFAIT DEVECEY	2 587 €	
CLUB DE LOISIRS DE GRANDFONTAINE	3 036 €	
ASEP	2 947 €	
ATELIER MUSICAL DE ST VIT	3 382 €	
ASC DE MISEREY SALINES	3 383 €	
Total des écoles de musique locales	20 472 €	
ECOLES DE MUSIQUE STRUCTURANTES		
L'AVENIR DE SAINT-VIT ET SES ENVIRONS	11 729 €	
L'OHMB	14 692 €	
Total des écoles de musique structurantes	26 421 €	

A la majorité, 1 contre, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024, de 9 subventions d'un montant total de 46 893 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2020 :
 - 2 269 € à l'Académie de musique Tchaikovsky,
 - 2868 € à Auxon Music,
 - 2 587 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 3 036 € au Club de loisirs de Grandfontaine,
 - 2 947 € à l'ASEP.
 - 3 383 € à l'ASC de Miserey Salines
 - 3 382 € à l'Atelier musical de Saint-Vit
 - 11 729 € à l'Avenir de Saint-Vit et ses environs
 - 14 692 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- autorise Monsieur le Vice-Président, en charge de la Culture, du Tourisme et du Sport, ou son représentant, à signer les conventions triennales avec d'une part, l'Avenir de Saint-Vit et ses environs, et d'autre part l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU

1er Vice-Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 26 Contre: 1 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0